



Pessac, le 6 juillet 2015

N/Réf : FscqP-2015-15

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 15 juin 2015 au moulin de Noès à 20h30

Participants : Mmes Françoise Lafon (Sardine), Marie-Pierre Lafarge (Magonty), Annick Lajoinie (Casino)

MM. Jacques Da Rold (Chiquet-Fontaudin et Fédération), Michel Ménétrier (La Paillère-Compostelle), Richard Nabilleau (3M-Bourgailh), Jean-Paul Messé (Brivazac-Candau), Jean-Claude Juzan (Le Monteil), Roger Lévy et Gilbert Alabarran (France et environnants), Alain de Wailly et B. Bouc (Casino), Jean-Baptiste Casenave (CCLAPS et Fédération), Raymond Delcroix (Les Échoppes-Le Vallon), Yves Schmidt (Fédération)

Absents excusés : Mme Ghislaine Aguilar (CCLAPS et Fédération), MM. Dominique Lestynek (Bourg et Fédération), Bernard Rose (Bourg), Michel Kwiatkowski (Fédération)

Rédacteur : Yves Schmidt

En l'absence de Dominique Lestynek, dont chacun souhaite un bon rétablissement de l'état de santé, Jacques Da Rold et Jean-Baptiste Casenave, vice présidents, animent la séance avec Yves Schmidt.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 17 décembre 2014
- Métropolisation et mutualisation des services
- Urbanisme- déplacements et cadre de vie
- Maison des associations
- CCSPL
- Patrimoine (Journées du patrimoine et Le Corbusier, la Rosière...)
- Vie des quartiers (musique dans les quartiers...)
- Questions diverses.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 17 décembre 2014

Le compte rendu de la réunion du 17 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

2. Métropolisation et mutualisation des services :

Pour **Jacques Da Rold** (Chiquet-Fontaudin), il est important que la Fédération prenne en compte les incidences de la mutualisation rappelant à cet effet les interventions de M. le Maire lors de l'assemblée générale. Par ailleurs, il insiste sur le développement de plus en plus important de la concertation par le numérique qui a des conséquences sur les relations futures avec les élus.

Jean-Baptiste Casenave (CCLAPS) rappelle que le maire ne fait que mettre en application la loi sur la métropolisation. La mutualisation fera que les services qui sont importants pour la vie quotidienne des citoyens échapperont aux élus locaux (urbanisme, voirie, transports, etc.). Par exemple, les pouvoirs de l'adjoint délégué à l'urbanisme seront limités car il sera dépourvu de service : il n'aura plus d'informations nouvelles à nous donner. Le numérique modifie profondément les modalités de concertation. Bordeaux Métropole met en ligne sur son site les dossiers présentés en mairie. Tout internaute peut s'exprimer et participer à la concertation. Est mise au même niveau l'expression d'un citoyen avec parfois un pseudo que

celle d'une association représentant plusieurs centaines d'habitants. Comment dissocier ces différents types d'expression ? Voilà une question que la Fédération devra poser.

Roger Lévy (France et environnants) suggère de trouver des partenariats avec les conseils de quartiers des autres communes de la métropole pour avoir le même contre-pouvoir qu'avait la Fédération avant la création de la métropole.

Jean-Claude Juzan (Le Monteil) rappelle que même si la loi de 2014 impose la métropolisation aucune loi n'impose la mutualisation. Toutes les communes de la métropole n'ont pas choisi la mutualisation. Celle-ci est la conséquence de choix politiques dont l'objectif est d'abaisser la fiscalité sur leur commune. Il signale un effet pervers de la mutualisation : les places ne seront entretenues que trois fois par an ce qui se traduit par la prolifération d'une végétation indésirable.

Jacques Da Rold émet des réserves sur le partenariat avec les conseils de quartiers de certaines municipalités qui sont contrôlés par les élus de la ville (exemple : Mérignac). Il sera nécessaire de voir comment on pourrait fédérer (ou avoir des liens avec) les conseils de quartiers des municipalités de la métropole, par voie de presse par exemple

Richard Nabileau (3M-Bourgailh) propose de commencer par les comités de quartiers et des fêtes associatifs à Bègles, Mérignac...

Raymond Delcroix (Les Échoppes-Le Vallon) rappelle que les fonctionnaires mutualisés sont transférés à la métropole avec leur salaire. Nos élus sont « clients » de la métropole. Il a le sentiment que la métropole écoute davantage les individus que les syndicats et comités de quartiers, d'où le rôle important de notre participation à la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la métropole pour transmettre nos messages.

Michel Ménétrier ((La Paillère-Compostelle) pense qu'il faut continuer à jouer notre rôle de lien entre les citoyens et les élus locaux, en particulier les adjoints de secteur. Il s'agit de les responsabiliser dans leur rôle.

Françoise Lafon (Sardine) approuve tout ce qu'elle a entendu et craint que nous ne soyons plus les forces vives de la commune.

Marie-Pierre Lafarge (Magonty) déplore l'inefficacité actuelle du maire adjoint de secteur et préfère s'adresser à l' élu responsable. D'autres quartiers rencontrent le même problème.

Jean-Paul Messé (Brivazac-Candau) aborde le problème des informations accessibles sur le site de Bordeaux Métropole et pense que nous n'avons pas accès à leur intégralité.

Richard Nabileau suggère que l'on fasse des essais à cet effet.

Roger Lévy signale que dans certains quartiers se sont tenues des réunions publiques dans le cadre des Contrats de ville. Il s'agit des quartiers concernés par la Politique de la ville. Il regrette la multiplication d'entités qui font que les citoyens ne savent plus à qui s'adresser en cas de problème.

Yves Schmidt (Fédération) suggère que le bureau de la Fédération « orchestre » les interventions des quartiers dans le cadre de la concertation numérique et propose des textes de base qui pourraient être adaptés par chaque syndicat et comité de quartier.

3. Urbanisme, déplacements et cadre de vie

Jacques Da Rold rappelle que des réunions sur le PLU sont en cours dans les quartiers, l'objectif étant de faire des propositions à la ville pour le mois d'octobre. La desserte de la zone aéroportuaire par Pessac dans le cadre de la seconde ceinture reste une priorité. Il rencontrera Syvie Trautmann, adjointe au maire, dans le cadre de la requalification de Bersol.

Roger Lévy insiste sur l'importance de la liaison entre la gare de l'Alouette pour desservir efficacement la zone d'activités de Bersol, élément essentiel pour attirer des entreprises.

Jean-Claude Juzan reconnaît que nous sommes en capacité de faire évoluer les règles du PLU au cours des réunions avec les élus. Il indique qu'il faut continuer à informer les habitants sur les conséquences de ce nouveau règlement et les inviter à participer d'ores et déjà à l'enquête publique.

À propos de la desserte de la zone aéroportuaire, **Jean-Baptiste Casenave** revient sur la présentation qui a été faite par les représentants de Bordeaux Métropole. La première solution concernait la desserte du centre de Bordeaux par des solutions plus ou moins futuristes, la seconde concernait la liaison avec la gare Saint-Jean par Arlac ou l'Alouette, sans qu'aucune priorité n'ait été affichée. En 2020 près de 95 000 véhicules/jour emprunteront la rocade dans sa partie pessacaise (sorties 12-15). Le projet présenté par Bordeaux Métropole concerne 4 500 000 voyageurs par an empruntant l'aéroport, sur la Rocade ce sont plus de 23 millions de véhicules qui y circuleront. La priorité est bien de répondre au déplacement quotidien sur la Rocade. Une ligne de transport collectif s'impose sur ce tracé permettant également de répondre aux problèmes d'accès au nouveau grand stade de Bordeaux.

Jean-Paul Messé signale qu'à Brivazac, Aquitanis va construire un immeuble de neuf logements avec une seule place de parking. Le promoteur propose à ses futurs acheteurs de garer leur voiture à 300 m (et seulement en les incitant à le faire) ce qui conduira des voitures supplémentaires sur les trottoirs ou les rues du quartier !

Pour **Alain de Wailly** (Casino), l'optimisation des transports publics doit inclure la simplicité (minimum de ruptures de charges, reconnaissance simple des trajets) pour les visiteurs extérieurs, les touristes, et aussi les handicapés et personnes âgées.

4. Maison des associations

Le conseil d'administration de la Maison des associations s'est réuni le 15 juin.

Jacques Da Rold fait part des projets de la ville concernant Bellegrave pour le sport et une Maison des associations à la villa Clément V.

Faisant suite à la dernière réunion du conseil d'administration de la Maison des associations, **Jean-Claude Juzan** déplore la décision qui a été prise de réduire les moyens de reproduction de la Maison des associations qui lui semble inquiétante pour les quartiers.

Jacques Da Rold demande que le nécessaire soit fait pour régulariser l'inscription de la Fédération à la Fête des associations qui se déroulera le 5 septembre prochain à l'emplacement habituel (marché de Bourrec)

5. CCSPL

Yves Schmidt a assisté à une réunion de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de Bordeaux Métropole le 21 mai 2015. Voir le compte-rendu en annexe 1.

La CCSPL de la CUB se réunira les 18 et 23 juin. La Fédération sera représentée par Raymond Delcroix et Yves Schmidt.

La CCSPL de Pessac se déroulera le 18 juin. La Fédération sera représentée par Jean-Baptiste Casenave et Jean-Claude Juzan. Voir le compte-rendu en annexe 2.

6. Patrimoine

6.1. Le Corbusier

Jean-Claude Juzan s'interroge sur l'auteur du plan de gestion de la Cité Frugès qui sera

adressé à l'UNESCO et signale que Pessac n'a apparemment rien préparé. Lors de la dernière demande d'inscription à l'UNESCO le plan de Gestion avait été préparé avec l'ensemble des associations existantes sur le secteur. Dans le cadre des Journées européenne du patrimoine (20-21 septembre 2015), le quartier du Monteil proposera une exposition des tableaux réalisés par les habitants du Monteil, avec pour thème la Cité Frugès réalisés dans le cadre des manifestations organisés pour le cinquantenaire de la mort de Le Corbusier. Ces tableaux seront réalisés les 18 et 19 juillet dans la cité elle-même.

6.2. La Rosière

La municipalité a décidé de ne plus reconduire la Fête de la Rosière. Par contre, elle a prévu une exposition sur l'histoire de la Rosière. Il est demandé aux quartiers qui possèdent des documents sur les anciennes Rosières de les préparer.

7. Vie des quartiers

La Ville versera la subvention relative à l'opération Musique dans les quartiers.

8. Questions diverses

8.1. 14 juillet

La Ville a suggéré que les quartiers participent au défilé du 14 juillet qui se déroulera en centre ville de 11h à 11h30, aux côtés de la marine, police et pompiers. L'initiative est assez mal accueillie par un certain nombre de quartiers. Par contre, le conseil d'administration est d'accord pour que la Fédération soit représentée : tous les volontaires pourront défiler derrière la banderole de la Fédération.

8.2. Subvention pour les transports

Jusqu'en 2014 inclus, toutes les associations qui en faisaient la demande pouvaient bénéficier d'une aide de 200 € de la Mairie pour organiser un voyage ou une sortie dans l'année. Cette année celle-ci refuse et elle indique qu'elle verserait une subvention aux quartiers qui en font la demande d'une manière réglementaire.

8.3. Barnums

Roger Lévy regrette que l'OMS ne mette plus à la disposition des quartiers ses barnums et recherche une solution pour la fête du quartier en septembre. Il suggère que la Fédération en fasse l'acquisition au profit des quartiers.

Jean-Claude Juzan indique que son conseil d'Administration est d'accord pour l'achat d'une structure mutualisé au sein de la Fédération des quartiers.

Jean-Baptiste Casenave donne les raisons qui ont entraîné l'abandon du prêt de cet équipement par l'OMS. Il s'agit de matériels lourds, compliqués à gérer, qui nécessitent des contrôles tous les deux ans. Il se greffe en plus des problèmes de responsabilité juridique compliqués. Il propose que le service de la vie associative prenne ce problème à sa charge. Dans l'immédiat, le comité de quartier des Échoppes-Le Vallon propose de prêter le barnum qu'il possède.

8.4. Repas à domicile

Annick Lajoinie (Casino) signale qu'une personne âgée de son entourage s'est vue refuser de bénéficier des repas à domicile alors qu'elle est prête à en payer le prix. La Fédération se mettra en relation avec la Ville pour régler ce problème.

8.5. Carnaval

Jean-Claude Juzan informe le conseil d'administration qu'une réunion programmée par la Ville pour préparer le Carnaval de Pessac 2016 a été repoussée à une date indéterminée, prétextant l'indisponibilité pour raison de santé du président de la Fédération, Dominique Lestynek. La Fédération se mettra en relation avec la Ville pour programmer prochainement une nouvelle réunion.

8.6. Bureaux de vote

Françoise Lafon fait part du mécontentement de nombreux habitants qui se plaignent d'avoir changé de bureau de vote sans raison apparente. Le bureau de la Fédération verra s'il peut intervenir efficacement pour améliorer la situation.

8.7. Cimetière municipal

Il semble que le cimetière de Pessac ne soit plus entretenu correctement.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'achève à 22h45

Annexe 1

Compte-rendu de la réunion de la C.C.S.P.L. du 21 mai 2015

Rédacteur : Yves Schmidt

La Commission consultative des services publics locaux (C.C.S.P.L.) de Bordeaux Métropole – groupe thématique des déplacements s’est réunie le 21 juin 2015 à l’Hôtel Métropolitain sous la direction de Gérard Chausset, pour présenter le dispositif de tarification au 1/4 d’heure par avenants aux contrats de service public des parkings de la Métropole.

La présentation s’est limitée aux tarifications des deux délégations Central Parcs et BP 3000. Pour ce qui concerne les parkings en régie, il faudra attendre l’assemblée générale de Parcub qui se déroulera fin mai. Les conclusions seront exposées à l’occasion de la prochaine réunion de la C.C.S.P.L. le 18 juin 2015.

Les négociations avec les délégataires se sont déroulées de décembre 2014 à mai 2015.

Objectif : recherche de l’équité globale avec les usagers ;

Problématique : l’application mécanique de la loi entraînerait une diminution des recettes de l’ordre de 10 % en moyenne ;

Conséquence : la tarification des stationnements payés à la durée retenue d’ 1/4 d’heure entraînera deux modifications des tarifs du stationnement en 2015 : une en avril, une en juillet.

Un graphique présentant la comparaison des recettes en fonction de la durée du stationnement montre que ces dernières seront en général inférieures à ce qu’elles étaient dans le cas d’une tarification à l’heure pendant les trois premières heures. Elles seront légèrement supérieures lorsque la durée du stationnement sera de une, deux ou trois heures. Par contre, au-delà de trois heures de stationnement, elles seront systématiquement supérieures.

Les parkings gérés par Parcub, dont celui de Pessac, appliqueront les mêmes règles.

La réunion aura duré 30 minutes.

Annexe 2

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX CCSPL STADE NAUTIQUE DE PESSAC DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le jeudi 25 juin 2015 s'est réunie la Commission Consultative des Services Publics Locaux de Pessac avec comme ordre du jour la reconduction de la Délégation de Service Public pour le stade nautique de Pessac.

La Ville de Pessac est dotée de 2 équipements pour la pratique de la natation :

- le Stade Nautique de Pessac construit en 1992 et exploité actuellement dans le cadre d'une délégation de service public
- la Piscine Caneton exclusivement utilisée par les scolaires et les associations et gérée en régie par la Ville

La Piscine Caneton n'est pas concernée par la procédure de délégation de service public. Seul le stade Nautique en sera concerné avec une DSP type concession et non affermage comme actuellement.

Dans le cas de la concession, les investissements sont à la charge du concessionnaire et non de la Ville comme dans le cas de l'affermage. La durée sera de 15 ans.

La Ville indique qu'elle devra donner son accord pour le prix des entrées.

Actuellement le Stade Nautique est ouvert au public 2600 heures par an (hors scolaires et clubs)

31 créneaux par semaine sont destinés aux scolaires.

40 séances hebdomadaires aux activités encadrées (bébés nageurs, jardin aquatique et cours de perfectionnement). L'école de natation compte 1200 adhérents

50 créneaux sont affectés aux diverses associations du territoire. Sept Associations Pessacaises bénéficient de 11 lignes gratuites, 19 lignes sont payées par des Associations essentiellement non Pessacaises.

Demain avec la reconduction de la Délégation de Service Public pour le stade nautique de Pessac sous la forme d'une concession, la ville indique qu'elle essaiera de maîtriser les prix des entrées mais dans le même temps elle indique que le prix des travaux pèsera sur celui-ci. (400 000€ de travaux urgents ou de mise en conformité à réalisé immédiatement dès la signature)

Les créneaux par semaine destinés aux scolaires seront transférés à la Piscine Caneton hormis pour les enfants des écoles maternelles. (Bassin non adapté)

Sur les 10 dernières années d'exploitation la fréquentation moyenne est de 250 000 entrées par an.

Données économiques

Pour la dernière année 2013/2014 le résultat financier laisse apparaître un déficit de 59 864€ malgré la subvention municipale de 1 284 040 €.

Dans les charges n'apparaît aucune valeur sur les frais de structure qui avaient connu une forte augmentation passant de 134 570€ en 2011/2012 à 211 199 €) en 2012/2013.

Fréquentation

Durant la période estivale la fréquentation se répartit en 73% d'entrées de non Pessacais et **27% de Pessacais.**

Observations formulées

1- Un débat est mené (voir Sud Ouest du 19 mai) sur un déficit du nombre de piscines dans la Métropole. Certaines ont été fermées, ces dernières années, en raison de problèmes techniques ou de conformité. C'est le cas des piscines de Galin (Bordeaux) et d'Ambares. D'autres comme celle de Mérignac donnent des signes de vétusté. Pessac avec ses deux équipements se trouvent bien lotie. Envisager le transfert à la Métropole de tels équipements mérite d'être posé surtout quand les chiffres démontrent que pour la période estivale seulement 27% des usagers sont Pessacais. Le Directeur Général des Services a rassuré en déclarant que la nouvelle DSP n'empêcherait pas le transfert éventuel du Stade Nautique vers la Métropole.

2- La Ville a reconnu n'avoir fait aucune étude pour un éventuel passage de la gestion en régie. Après réflexion, la diversité des métiers intervenant dans la gestion du stade nautique (technique, restauration, commercialisation) rend difficile une gestion directe par la Ville

3- Le stade nautique n'est pas ouvert au public en soirée ce qui empêche tout salarié d'y accéder. Cette demande devra être prise en considération par le futur concessionnaire.

4- La problématique de l'utilisation des transports publics à été posé. L'arrêt de Bus Parc d'Atys ne permet pas de bien identifier le stade nautique. De même le nombre de places de stationnement paraît insuffisant par rapport à la population accueillie.

Les présents ont apporté à l'unanimité un avis positif avec les réserves formulées

- L'assurance de la possibilité d'un éventuel transfert de cet équipement vers la Métropole
- Le regret qu'aucune étude n'ait été effectuée pour un passage de gestion en régie
- L'ouverture au public en soirée.

Jean-Baptiste CASENAVE Jean Claude JUZAN